

ECOLE ASSOMPTION SAINTE-THERESE ET COLLEGE ASSOMPTION
REGLEMENT FINANCIER 2020-2021

L'école et le collège de l'ensemble scolaire Assomption Montpellier sont des établissements catholiques d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. A ce titre, l'école perçoit de la mairie un forfait communal pour les élèves résidents de la commune de Montpellier. Le collège quant à lui perçoit des subventions de l'Etat et du Département pour l'ensemble de ses élèves. Les enseignants sont rémunérés par le ministère de l'éducation nationale. Ceci permet, pour partie, la mise en œuvre de la scolarité obligatoire.

Le reste des frais de fonctionnement et de structure est à la charge de l'établissement. L'AGEA (Association de Gestion d'un Etablissement Assomption) est responsable, avec les chefs d'établissement, de l'équilibre budgétaire.

C'est pourquoi la contribution financière des familles est indispensable et obligatoire.

Elle prend en compte :

1. L'ensemble des besoins mobiliers et immobiliers (gros travaux, petites réparations, mobilier...)
2. Les besoins de mise en œuvre de notre projet pastoral (salariés, document et petit matériel)
3. L'ensemble du fonctionnement administratif
4. Les activités liées aux projets de classes, de cycle ou d'établissement (petites sorties, intervenants...)
5. Les différents supports pédagogiques conservés par les enfants (fichiers...) et éducatifs (cahier de bord...)

Déploiement de la contribution

A. Les frais prenant en compte les points 1, 2, et 3 : cf tableau Contribution (A)

Le montant de cette contribution prend en compte le nombre d'enfant à charge dans le foyer. Une copie du dernier avis d'imposition vous sera demandée tous les ans (dernière page avec le coefficient familial et le nombre d'enfant à charge) et livret de famille pour tout changement de situation familiale. A défaut le tarif 1 enfant sera appliqué.

B. Les frais prenant en compte le point 4 et 5 : cf tableau Activités (B)

Ce montant fixe, couvre la quasi-totalité des frais incompressibles de l'année. En globalisant et en mensualisant ces charges, nous faisons le choix d'une scolarité, « Passion pour l'être humain et la création » et d'une participation « sans surprise ».

La facture vous parvient tous les deux mois, sur une période de 10 mois (Septembre - Novembre - Janvier - Mars - Mai).

Les règlements par chèque se font à l'ordre de l'AGEA Montpellier. Les prélèvements sont quant à eux mensualisés.

Sauf cas de force majeure ou d'exclusion définitive, tout bimestre commencé est dû en totalité.

L'Etablissement se réserve le droit de ne pas réinscrire votre enfant pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre les familles et l'établissement...)

Tableau de contribution financière des familles :

Tarif de Solidarité : En le choisissant vous permettez à des enfants de poursuivre leur scolarité dans notre établissement (après examen des demandes par la commission d'aide aux familles).

En cas de difficulté financière, une commission d'aide aux familles examinera les demandes. Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire pour l'étude du dossier de joindre une lettre expliquant les raisons de votre demande pour 2020-2021, ainsi que la copie recto-verso intégrale de votre avis d'imposition sur les revenus de 2019 ou tout justificatif nécessaire.

2020-2021	ECOLE						COLLEGE		
	Maternelle			Elémentaire					
Contribution des Familles	Tarif de base			Tarif de base			Tarif de base		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Contribution (A)	67,00 €	60,50 €	53,50 €	72,00 €	65,00 €	57,50 €	124,00 €	112,00 €	96,00 €
Activités (B)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Total mensuel	72,00 €	65,50 €	58,50 €	92,00 €	85,00 €	77,50 €	132,00 €	120,00 €	104,00 €
Contribution des Familles	Tarif de Solidarité			Tarif de Solidarité			Tarif de Solidarité		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Contribution (A)	77,00 €	69,50 €	61,50 €	82,00 €	74,00 €	66,00 €	139,00 €	125,00 €	111,00 €
Activités (B)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Total mensuel	82,00 €	74,50 €	66,50 €	102,00 €	94,00 €	86,00 €	147,00 €	133,00 €	119,00 €

Hors contribution et activités : les frais de service

La restauration scolaire, les voyages linguistiques, les classes découvertes, les frais liés à l'organisation des sacrements, l'étude et la garderie du soir à l'école, les cartes de sorties pour l'école et les frais de réédition de carte pour le collège, tout frais exceptionnel relevant d'une activité ponctuelle type CD ou Cdrom... fruit d'un travail pédagogique.

Frais d'inscription ou de réinscription et cotisations

Ces frais couvrent les frais de dossier de réinscription et d'inscription mais aussi l'ensemble des cotisations reversées à l'Enseignement Catholique et à la tutelle Assomption France, une participation forfaitaire au fonctionnement des activités proposées à tous les élèves du Collège (les diverses disciplines - la bibliothèque - le CDI).

Le règlement de ces frais est à joindre à votre demande d'inscription et sur la facture du mois de mai-juin pour la réinscription.

2020-2021	Ecole	Collège
Inscription et cotisations	160,00 €	180,00 €
Réinscription cotisations	145,00 €	150,00 €

Frais de restauration scolaire

Comment l'école équilibre-t-il ses comptes pour le restaurant?

Le prix du repas est calculé pour couvrir les charges qui doivent prendre en compte à la fois :

- les frais facturés par la société de restauration (les repas eux mêmes, avec tous les frais de personnel) ; cela représente environ les 2/3 des charges de restauration
- et les frais que l'établissement a lui-même (environ 1/3 des charges de restaurant), notamment :
 - matériel de cuisine (des fours et chambres froides aux petites cuillères, en passant par la machine à laver, tout le matériel est acheté et rénové par l'école ou le collège ; important coût de fonctionnement),
 - coût des fluides (gaz, électricité, eau),
 - matériel et personnel pour la gestion des accès au self (surveillance dans le self, comptabilité),
 - personnels de surveillance, d'encadrement et d'animation présents pour les élèves qui prennent leur repas chaque jour : en effet, la « demi-pension » ce n'est pas seulement un repas, c'est pour nous la responsabilité et la prise en charge complète d'élèves sur la pause méridienne.

Tarif pour 2020-2021 :

MATERNELLE :

- 5,05 € par repas : achat des carnets de tickets auprès du secrétariat

ELEMENTAIRE : deux formules sont possibles.

- repas occasionnels : 5,45€ par repas ; achat des carnets de tickets auprès du secrétariat
- abonnement demi-pensionnaire, avec repas : les lundi, mardi, jeudi et vendredi prix du repas 5,00€ sur note de frais.
- Retard de paiement : **6,15 € par repas**
- **PAI ALIMENTAIRE** : 1,80 € par jour pour participer à la garderie et à la surveillance uniquement.

Etude et garderie

L'école ouvre à 7h30, un accueil est assuré.

Horaires de garderie : 7h30 à 8h30 : accueil gracieux
17h00 à 18h30 : accueil payant

De 17h00 à 18h30 nous vous proposons soit une garderie soit une étude surveillée.

Pour ces deux types d'accueil, notre personnel s'assure de la présence des enfants par un appel, un forfait de **2 € par soir** sera reporté sur la note de frais.

Services périscolaires

- Mutuelle Saint Christophe : l'établissement a souscrit un contrat global couvrant l'assurance individuelle accident de chaque élève aux conditions qui vous seront communiquées avec les circulaires de rentrée.
- A.P.E.L. (Association de parents d'élèves de l'Enseignement Libre) : cette cotisation est facultative
 - 27 € par an et par famille, si l'aîné de la famille est à l'Ecole Assomption Sainte Thérèse ou au Collège Assomption
 - 11 € par an et par famille, si l'aîné est dans un autre établissement catholique d'enseignement.
Tarif susceptible de modification par une AG de l'APEL.

POUR TOUTE QUESTION FINANCIERE,
joindre le Service Comptabilité de l'Ecole qui est à la disposition des familles pour toute situation particulière.
(04.34.17.08.43 ligne directe).